

Bonjour à toutes et à tous,

L'association Alpine est une association structurée, constructive qui relie notre communauté depuis 48 ans. Notre mission est de favoriser les liens sociaux, d'assurer la protection de l'environnement et la pérennité de notre lac retenu par nos deux barrages. Nous avons besoin de vos idées, de votre dynamisme et de votre implication.

Malheureusement, considérant la problématique de confinement reliée à l'éclosion de la COVID-19 et à l'obligation de distanciation physique de tous et chacun, il n'a pas été possible d'organiser la tenue de l'assemblée générale annuelle 2020 dans les temps prévus. Cette dernière est reportée à une date ultérieure.

Notre association possède son site internet bilingue, soit www.domainealpine.ca

Vous pourrez consulter les informations mises à jour sous les onglets:

Association:

- la définition, la mission, les objectifs et les obligations de notre association

Règlements:

- les règlements de l'association

Documents:

- le budget projeté 2020-2021;
- les états financiers 2019-2020;
- la lettre annuelle 2020;
- les procès-verbaux des assemblées annuelles antérieurs.

Environnement:

- l'étude environnementale du Lac des Pins;
- le certificat d'analyse de l'eau de baignade;
- la sopfeu (indice de danger d'incendie des feux extérieurs).

Barrage:

- les informations concernant les barrages X0005112 (à la plage) et X0005113 (sur Pioneer);
- l'étude de sécurité de nos deux barrages, le plan de gestion des eaux retenues et le plan de mesures d'urgence;
- l'étude géotechnique.

Cotisation

Nous vous invitons à vous référer au formulaire de cotisation ci-joint pour connaître les montants de cotisation réclamés. Nous vous demandons, comme vous l'avez si bien fait l'an passé, de régler votre cotisation **sans tarder** après avoir reçu la présente lettre, sinon **au plus tard le 1^{er} juillet 2020**. Vous pouvez désormais effectuer votre paiement par dépôt direct : **Caisse populaire Sainte-Agathe-des-Monts transit 30190-815 # de compte 0817387**. Pour 2020, notre objectif de perception est 120 cotisations résidentielles, 50 cotisations de terrains et toutes les cotisations locatives.

Finances (mot du trésorier René Lavoie)

En date du 1^{er} avril nous avons un grand total en banque de 14 366,35 \$. Nous avons reçu le même nombre de cotisations que l'année dernière : 92 cotisations. Nous avons récolté 7 180 \$, pour les cotisations, 3 300 \$ pour le fond barrage et 925 \$ pour les dons. Merci!

Rappel important! Ceux et celles qui font les transferts à partir du comptoir de leur institution bancaire, il serait important de m'envoyer un courriel à : associationnalpine1972@yahoo.ca pour m'aviser que vous avez fait un dépôt au compte de l'Association. La caisse ne transmet pas l'information à savoir qui fait un dépôt. Merci pour votre coopération. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site web au www.domainealpine.ca.

Barrages sur le lac des Pins

Lors de l'assemblée annuelle du 8 juin 2019 nous avons convenu que l'approche la mieux adaptée et la plus souhaitable pour assurer la pérennité de notre lac et de ses deux barrages consistait à procéder à la cession des barrages, de leurs responsabilités et de leur entretien à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Le conseil d'administration de l'Association a poursuivi ses discussions auprès de la Municipalité et a obtenu l'accord de cette dernière pour procéder à la cession des terrains requis pour l'exécution des travaux de réfection et de mise à niveau des barrages par la Municipalité.

Considérant que l'étendue exacte des travaux ne pourra être connue que suite à leur réalisation, il a été convenu que l'Association cède pour la somme de 1,00\$, l'intégralité du lot 4 125 158 (étant le Lac des Pins), ainsi que les lots 4 125 184 et 4 126 239. Une fois les travaux de réfection terminés, la Municipalité procédera à la rétrocession à l'Association du lac (en excluant les parties où les barrages se trouvent) et d'une partie des lots 4 125 184 et 4 126 239 (soit les parties des lots non nécessaires pour les travaux de réfection).

La Municipalité adoptera un règlement d'emprunt afin de financer tous les travaux requis et une taxation sectorielle sera imposée à toutes les propriétés du Domaine Alpine afin de couvrir le remboursement du règlement d'emprunt.

En résumé, une fois l'exercice terminée, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard deviendra propriétaire des barrages et assumera toutes les obligations et responsabilités liées à ceux-ci et le Lac des Pins demeurera la propriété privée de l'Association des propriétaires du Domaine Alpine. Seuls les propriétaires du Domaine Alpine auront accès au lac et à la plage.

Nous croyons que cette solution correspond à la volonté et aux attentes exprimées par les membres de l'Association des propriétaires du Domaine Alpine et sommes convaincus qu'elle assurera la pérennité des deux barrages et contribuera au maintien et la mise en valeur de la qualité de notre environnement naturel, social et financier.

L'échéancier des travaux n'est pas encore connu, mais soyez assurés que nous ferons tout en notre pouvoir afin de garantir que la période retenue garantira le respect de l'environnement naturel du lac, de sa faune et de sa flore ainsi que de minimiser les impacts sur notre utilisation du lac et de la plage.

Nous vous tiendrons informés de la progression du dossier de la réfection des barrages par notre site web ainsi que sur le panneau d'affichage près de l'entrée de la plage.

Qualité de l'eau du lac

Encore cette année, notre eau de baignade a la cote "A" ("excellente"). L'analyse bactériologique réalisée à l'été 2019 par le Laboratoire Bio-Services (certifié par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Respect de l'environnement

Nous vous demandons encore une fois de garder la plage et les biens de l'Association propres et en bon état afin que nous puissions tous profiter du bel environnement que nous offre le domaine Alpine. **Soyons responsables !**

Bénévoles estivaux recherchés

L'Association a besoin de bénévoles pour effectuer des travaux d'entretien hebdomadaires durant toute la période estivale. Pour ceux ou celles qui seraient intéressés et disponibles, veuillez inscrire une note à cet effet à l'endos du formulaire d'inscription.

Membres du conseil d'administration (CA)

Ci-dessous la liste des membres du CA. Vous retrouvez les coordonnées de ceux qui l'ont désiré sur le site internet de l'association.

- | | |
|--------------------|-----------------|
| • Claude Théberge | Président |
| • Denis Langlois | Vice-président |
| • René Lavoie | Trésorier |
| • Lise Bujold | Secrétaire |
| • Francine Gagnon | Administratrice |
| • Donald Desabrais | Administrateur |
| • Marc Hervieux | Administrateur |
| • Andy Myron | Administrateur |

Calendrier des activités 2020

Concernant les activités prévues en 2020 (assemblée générale, corvée à la plage, baignade ainsi que les fêtes estivales), nous suivrons la recommandation de la Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard de suspendre tout événement sportif ou culturel jusqu'au 31 août 2020. En attendant, soyez prudents, prenez soin de vous et au plaisir de vous revoir bientôt.

Claude Théberge, président.